

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des finances et des comptes publics

Arrêté du 29 AVR. 2014

portant désignation des représentants de l'administration
au sein des commissions administratives paritaires nationales
de la direction générale des douanes et droits indirects

Le ministre des finances et des comptes publics

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2011 portant désignation des représentants de l'administration au sein des commissions administratives paritaires nationales de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Sur proposition de la directrice générale des douanes et droits indirects ;

Article 1^{er}

En application des dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 6 décembre 2011, siégeront en qualité de représentants de l'administration au sein de la commission administrative paritaire n°5 qui se réunira le 7 mai 2014 :

Jean-Noël BLANC, sous-directeur, chef de la sous-direction A.

Sandrine LE GALL, administratrice civile, chef du bureau A1.

Stéphanie MARIN, directrice des services douaniers de 2^{ème} classe, adjointe à la chef du bureau A1.

Maud de BOISSIEU, inspectrice des douanes, rédactrice au bureau A1.

Cécile ROUMEAU, inspectrice des douanes, rédactrice au bureau A1.

Maïder CASANAVE, inspectrice des douanes, rédactrice au bureau A1.

Article 2

La directrice générale des douanes et droits indirects est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **29 AVR. 2014**

Pour le ministre des finances et des comptes publics
et par délégation,
Le sous-directeur des ressources humaines,
des relations sociales et de l'organisation


Jean-Noël BLANC